

I

La commune de Monlong est située sur la route nationale N°129, d'Auch en Espagne et limitrophe au canton de Lannemezan. Le gros du village est aggloméré au bas d'une cote : le territoire de cette localité est limité au « illisible » : par les communes de Monléon et d'Arné ; au sud par celles de Réjeumont et Tajan ; au couchant par celle de Recurt et au nord par celles de Gausson et Lassalles. Son étendue est de 700 hectares 38 environ et à une distance de 11 kilomètres de Castelnau Magnoac, chef lieu de canton, 39 kilomètres de Bagnères de Bigorre, chef lieu d'arrondissement, et 43 kilomètres de Tarbes, chef lieu du départ.

Le physique de la contrée est assez agréable ; la plaine du Gers qui s'ouvre juste à Monlong, s'étend vers le chef lieu du canton au nord, en s'élargissant graduellement. Elle est limitée au levants, au sud et au couchant par des coteaux boisés, châtaigneraies, vignes, et labourable. Vue de ces hauteurs la vallée du Gers présente un aspect des plus pittoresques.

Le Gers, qui donne le nom à notre département voisin, prend sa source dans le plateau des Landes de Lannemezan. Ce cours d'eau était magnifique autrefois ; on a cependant reconnu qu'il devait dans son parcours rendre des services considérables et on a jugé convenable, nécessaire, de l'alimenter par un filet d'eau du canal, qui dérive de la rivière de la Neste, amené dans ce plateau. Ce fleuve est suffisamment abondant aujourd'hui pour mettre en circulation, par un temps de longue sécheresse même, toutes les usines qu'on a construits sur son étendue : soit moulins, scieries ou autres.

Il sert en outre à irriguer les prairies qui le bordent sur sa rive droite, sur sa rive gauche. Les crues, qui ordinairement causent de grands dégâts, sont occasionnées par les pluies qui grossissent les ruisseaux descendant des cotes, bosquets, sont ses affluents. La commune, abritée par des coteaux jouit d'un climat assez tempéré. Des pluies fréquentes occasionnées par le rapprochement et l'élévation des dits coteaux, font que la température n'y est pas toujours salubre.

II

Le chiffre de la population de la commune de Monlong d'après le recensement de 1886 s'élève à 326 habitants. Ce chiffre diminue tout les jours par suite d'émigration et pour d'autres causes inconnues. La commune est divisé en 4 quartiers : le village a une population de 248 habitants ; Esplats 29 habitants ; Peyroulie 33 habitants ; Hagède : 16 habitants ; qui forment ensemble 91 feux.

Elle est administré par dix fonctionnaires ou conseillers municipaux élus par les électeurs de la commune ; au nombre desquels sont compris le maire et l'adjoint ; pour les cultes, la commune est desservie par un prêtre catholique. Les bureaux de perceptions est celui de la poste sont fixés à Monléon Magnoac, une distance de 5 kilomètres environ. Le centime de l'année 1886 s'élève à 0.25308 et les revenus de la commune sont de 1742.33 environ.

III

Le terroir de la commune de Monlong produit en céréales de toute nature, année moyenne, 6000 hectolitres.

On cultive principalement : froment, seigle, méteil, orge, avoine, maïs, milles, et pommes de terre. La culture de la contrée consiste particulièrement au labourage et hersage, etc....

Les bois et les forêts, qui sont d'une contenance de 63 hectares, appartiennent aux propriétaires de la localité. La contenance en vigne est de 44 hectares environ, son rendement a été réduit au tiers par l'oidium qui existe dans la contrée depuis l'année 1853 ; aujourd'hui le mildew, qui a été remarqué en 1881, achève de le rendre insignifiant. Les diverses « illisible » d'animaux que l'on élève dans la commune sont la race bovine, chevaline, ovine et porcine. Comme « illisible », la commune possède seulement deux moulins et une scierie. Pour ce qui ont les moyens de transport et de communication, les habitants ont à leurs dispositions pour leurs services personnel, soit au chef lieu du canton d'arrondissement ou de département, la diligence qui opère son parcours sur la route nationale énuméré au premier alinéa, en correspondance aux deux voies ferrées (Auch et Lannemezan).

IV

L'étymologie du nom de la commune de Monlong (Mons Longus) proviens probablement de la cote ascendance et longue qui est situé au sud de la localité. Pour ce qui est de l'histoire municipale etc.... on n'a pu rien recueillir. Il y aurait eu un juge des quatre vallées en nom de Noilhan, lequel aurait laissé beaucoup de documents, mais tout a disparu. L' « illisible » dans la localité c'est le patois. Les mœurs, généralement bonnes, semblent se perfectionner insensiblement. Les costumes des habitants sont dans toute leur simplicité ; leurs alimentations des plus frugales. Relativement aux archives communales, documents officiels destinés à établir l'histoire de la commune, ouvrages, monographies écrits sur la dite commune, il n'en existe pas.

V

L'enseignement dans les école a de tout les temps laissé à désirer, vu les locaux incommodes et peu salubres. Dans lesquels on était obligés de le donner. Aujourd'hui, les besoins sont a peu près satisfaits à ce sujet ; malgré cela, la fréquentation se fait encore d'une manière très irrégulière ; cela tient a ce que les parents sont ou ignorants ou trop peu soucieux des intérêts de leurs enfants ; ils ne comprennent pas que l'instruction en cette clef précieuse qui fait ouvrir toutes les portes. Certains habitants, en particulier quelques vieillard, ne savent ni lire ni écrire ; d'autres, d'un moins avancé, peuvent à peine signer ; enfin ; d'autre plus jeunes et les adolescents possèdent un certain degré d'instruction.

La bibliothèque scolaire a été créé en 1886 ; il a du être fait par les soins de l'inspecteur une demande pour concession d'ouvrages que l'on attends d'un jour à l'autre. La caisse d'épargne scolaire n'a pu être organisé dans l'école communale vu le peu d'aisance des parents d'élèves. Le directeur de l'école est au traitement de douze cents francs.

Il manque un préau à la maison d'école pour la récréation des élèves, mais on ne peut demander rien à la commune pour réaliser cette amélioration, attendre qu'elle se trouve encore imposé pour l'achèvement de la dite maison.

VI

Il n'existe pas de carte de la commune.

Monlong le 12 avril 1888

L'instituteur
Laspalles